



## Dette sur eurl mais associe sur une autre sarl

Par **EMMALEE**, le **30/11/2011** à **10:59**

Bonjour,

Il y a 3 ans j'ai créé une SARL avec un associé (50/50), nous avons acheté un fond de commerce en restauration. En avril 2011, j'ai créé une EURL afin de laisser à ma conjointe exploiter un autre restaurant en saison. La saison finie le bilan de l'EURL est plus que négatif ( +/- 37000 €) que faut-il faire? Mais surtout quels sont les risques pour mon SARL

Merci d'avance,  
Katya

Par **edith1034**, le **30/11/2011** à **12:23**

s'il n'y a pas de faite de gestion de votre part dans l'eurl vous ne craignez rien

Seule l'EURL tombe

pour tout savoir sur l'Eurl

<http://www.fbIs.net/EURLINFO.htm>

pour tout savoir sur la SARL

<http://www.fbIs.net/SARLINFO.htm>